

Café citoyens du 3 juillet 2021 (10H09 à 12H13) à la salle des fêtes de Vaour

Merci à Antoine et Sylvie pour le compte-rendu. La correction du compte-rendu ne s'est pas passée comme d'habitude, si vous souhaitez des corrections ou des explications complémentaires, faites-moi part de vos remarques par mail à gerardlanoye@orange.fr, ou venez faire vos remarques au café citoyens du 4 septembre 2021.

Cette prise de note est issue d'une synthèse entre les prises de notes d'Antoine et de Sylvie, elle complète la riche documentation présentée par vidéo-projection lors de la réunion. **Lien vers la présentation :**
<https://www.vaour.fr/gouvernance/PresentationSchemaGouvernance.pdf>

Présents :

Catherine Samuel

M et Me Andrieu (Gisèle)

Benoit Duret

Babeth

Ami d'Alain Chauvin

Laurent Roger

Catherine Baudrouet

Grand Guillaume

Arnaud

Joy

Rose (compagne de Jean-Michel Denis)

Thierry Vignolles

Jules Simon

Fred Masselin

Jérémie

Nathalie Dumontier

Léonore, Bernard, Cathy, Gérard, Ignace, Nathalie Mulet, Claire D, Sylvie Dumont

Ana Ravat

Nicols Quirvint

Antoine Grezes

Questions correspondant à la deuxième partie des cafés citoyens non traitées le 4 juillet :

Les mails sont ils approuvés par un comité avant d'être transmis à tout le monde ?

Possibilité de l'installation de portiques à vélo devant la maison du causse ?

Où mettre les panneaux d'affichage prévus pour les hameaux ?

Soit les personnes qui ont posé ces questions ont eu une réponse, soit nous en discuterons dans un prochain café Citoyens.

Présentation du schéma de gouvernance partagé : disposition et procédure pour impliquer et accroître le rôle des citoyen.n.es et éviter l'entre-soi des élus, ce schéma de gouvernance tend à l'horizontalité des prises de décision en impliquant tout le village dans cette co-gouvernance.

Cette réflexion a été menée depuis plus de deux ans par différents citoyen.n.es de Vaour, élus ou non.

-La commission communication et gouvernance est constituée de 4 personnes, formées sur cette question de gouvernance horizontale, ici et ailleurs. Accompagnés par des formateurs, pour correspondre à cette volonté de « cadrage » et de mise en place de certaines règles pour permettre plus d'horizontalité dans sa forme la plus claire. Ces règles sont à adapter en fonction de Vaour et de ses spécificités, elles seront modifiées si il le faut pour expérimenter et trouver l'équilibre qui correspond le plus à ce village.

La prise de décision est faite au consentement qui consiste à élaborer des décisions auxquelles personne n'a d'opposition majeure, c'est proche de trouver un consensus qui se dégage du collectif. Et le fonctionnement est celui de la coordination qui comprend notamment les référents des commissions. Certaines commissions sont fermées aux non-élu.e.s : Ressources humaines, et communication/gouvernance. Les commissions sont autonomes entre elles et possèdent toutes deux référents.es pour un an puis éventuellement renouvelée.

Plusieurs personnes demandent quelles sont les relations exactes entre les commissions, le conseil municipal et le groupe de coordination.

L'un des objectifs affiché est qu'environ 25 % du budget soit validé par les habitants directement à travers les commissions.

Question : faut-il un ou une élu.e dans chaque commission ? Oui.

-Le groupe de coordination comprend les 11 élu.e.s, les référents ainsi que les secrétaires et les animateur.ices des réunions de coordination, et se retrouvent tous les 15 jours. Ce va et vient permanent entre les référents, leur commission et les élus, tend vers l'idée d'une communication permanente avec des binômes qui communiquent entre eux. Son ordre du jour est collaboratif et son mode de communication celui de la bienveillance. Grace aux animateur.ices qui organisent ces réunions à l'aide d'outils de communication. Et tout le monde peut y assister.

Question : si les élus et les citoyen.n.e.s sont à égalité qu'en est-il de la responsabilité des élu.e.s ?

-Le groupe opérationnel : Il comprend : le maire, adjoint.e.s, secrétaire de mairie, et les binômes : c'est le groupe qui correspond à l'exécutif et se retrouve toutes les semaines. Il gère les questions opérationnelles et les problèmes à gérer directement, les affaires urgentes et participe à la circulation des informations.

-Le groupe de soutien : est un groupe affinitaire, constitué de gens en accord avec la démarche politique de la liste élue au conseil municipal. Ils sont informés des évolutions et des décisions majeures.

-le Café citoyen et les Assemblées citoyennes.

-L'observatoire de la démocratie : alerte et veille au bon fonctionnement démocratique de cette démarche.

Question : Ce système ne place t'il pas les habitant.e.s en périphérie des prises de décisions ?

Réponse : des progrès sont à faire pour impliquer les habitants.

Question : si les élu.e.s et les non élu.s sont hypothétiquement à égalité, pourquoi faire des élections ? C'est une ambition qui peut-être difficile face à la réalité juridique.

Réponse : l'idée est de dépasser le seul système de représentation et tendre vers une égalité entre tout les habitant.e.s

Observation : un modèle démocratique certes, mais quelle est sa réalité ? Quelle est la hiérarchie dans la prise de décision ?

Réponse : l'année dernière fut compliquée : il fallait mettre en place ce système face à une réalité sociale mouvante. Est survenue un problème d'implication pérenne des habitant.e.s dans ce projet politique

Question : ne jette-t-on pas le bébé (de la démocratie parlementaire telle qu'elle existe aujourd'hui, avec certes, des défauts) avec l'eau du bain ? Faut-il tout rejeter dans le système actuel ?

Réponse : il n'est pas question de tout détruire, mais bien de trouver un équilibre plus démocratique.

La compétence d'usage appartient aux habitants : mais avec le conseil de spécialistes sur des questions techniques précises, mais cela dans un deuxième temps favorisant ainsi l'auto-information des gens.

Question : des décisions seront-elles soumises à des votes ? Notamment sur des sujets plus importants ?

Réponse : Ce n'est pas forcément le mieux, nous préférons le consentement, mais la porte à des votes ponctuels n'est pas fermée.

Question : La déraison, l'assagissement des assemblées, tout cela manque d'un souffle de liberté et de spontanéité, cela ne va pas devenir trop technocratique ? Peut-on questionner, par exemple, le rôle de l'été de Vaour et de sa prépondérance dans le village ? L'usage de l'ancienne gendarmerie ? Où peut-on questionner ces sujets ?

Observation : Bravo pour ces tentatives de démocratisations du débat public et des prises de décisions !

Question : pouvez vous donner un exemple simple qui résumerait le cheminement de la prise de décision ?

Réponse : l'exemple du skate Park : un problème ou plutôt une situation existe, celle de jeunes qui pratiquent le skate ou la trottinette sur la grande rue, un débat éclot : des experts et des spécialistes et les habitant.e.s , puis un groupe de délibération propose une solution, puis un vote intervient au conseil municipal. In fine un skate park va exister en 2022, c'est un rythme long, mais nécessaire.

Question : Comment les habitant.e.s peuvent proposer des questions et les poser aux commissions ?

Question : Quel est projet politique général de tout ça ?

Quel type de réunions ? Comment les conduire ? Comment intégrer tout le monde ? Tout les gens du village ? Ne faut-il pas aller à la rencontre des habitant.e.s ?

Comment faire sens, faire lien, et quelle idéologie générale derrière ce mode de fonctionnement ?

Réponse : une vraie vision politique existe : celle de la transition écologique, celle du lien social, et l'expérience d'une véritable démocratie.

Question : Que fait la commission gouvernance ?

Réponse : le rappel des engagements des élu.e.s, le soucis d'efficacité des méthodes et anticiper le travail à effectuer après les grandes prises de décision ?

Question : le terme de transition écologique est il trop flou ? Ou trop technocratique ?

Réponse : ce sont des réalisations concrètes : les piscines et la sécheresse, le tri, la station d'épuration...

De plus, chaque commission intègre l'idéologie écologique dans ses prises de décisions. Il faut donc une grande transversalité entre ces commissions certes autonomes.

Question : Pourquoi la commission Ressources Humaines (dont il est rappelé que le terme est inapproprié et provient du monde de l'entreprise libérale) se distingue des autres commissions ?

Il existe deux commissions non-ouvertes aux habitants. La commission Ressources Humaines et la commission communication/gouvernance. C'est pour la protection des salariés et parce que cela concerne le fonctionnement interne de la coordination.